

GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DU VANUATU

**Autorité de Régulation des Services
Publics**

Ministère des Finances
et de la Gestion Economique

PMB 9093, Port Vila, Vanuatu - +678 23335 - www.ura.gov.vu - twitter: @URAvanuatu



GOVERNMENT OF THE
REPUBLIC OF VANUATU

**Utilities Regulatory
Authority**

Ministry of Finance
and Economic Management

Communiqué de presse : le 8 novembre 2012

L'URA ouvre une consultation sur le cadre pour son rapport sur les Exigences d'informations réglementaires

L'Autorité de Régulation des Services Publics du Vanuatu (URA) annonce la publication de son rapport sur la méthodologie de revue des informations financières, comptables et techniques réglementaires et, dans une approche consultative, invite les acteurs du secteur privé ainsi que l'ensemble des parties prenantes à commenter le rapport avant le 6 décembre 2012.

Des exemplaires de ce rapport en anglais sont à la disposition du public au siège de l'Autorité de Régulation des Services Publics et sur la page d'accueil de son site Web www.ura.gov.vu.

Ce rapport présente l'approche et la méthodologie proposée par l'Autorité dans le cadre de la revue des obligations liées aux informations réglementaires, en se concentrant spécifiquement sur l'asymétrie d'information qui existe entre les rapports techniques et financiers répondant aux besoins du secteur privé, et ceux répondant aux besoins propres à la régulation.

Dans une approche participative et transparente, l'Autorité incite l'ensemble des acteurs à commenter les sections clés suivantes:

- La méthodologie proposée pour la revue des obligations et informations réglementaires ;
- Les principes généraux s'appliquant aux informations réglementaire et à leur préparation ; et
- Les techniques d'évaluation de l'informations réglementaires existante retenues par l'Autorité.

Toutefois, l'ensemble des parties prenantes sont invitées à soumettre les commentaires qui leur semblent opportuns sur l'ensemble des points ou tout sujet en relation avec le rapport.

Les commentaires doivent être envoyés par courriel à ofernandez@ura.gov.vu ou par la poste à : Rapport sur les Exigences d'informations financières, Utilities Regulatory Authority, PMB 9093, Port-Vila VANUATU.

Les parties prenantes peuvent aussi fournir leurs commentaires en personne au bureau de l'Autorité situé au rez-de-chaussée du bâtiment CNPV/VNPF ou en appelant M. Olivier Fernandez au (678) 23335.

Les soumissions reçues par l'Autorité seront publiées sur son site Internet. Toutes les informations confidentielles ou commercialement sensibles doivent être clairement identifiées comme telles et être, de préférence, incluses en pièce jointe aux commentaires.

###

À propos de l'Autorité de Régulation des Services Publics du Vanuatu

L'Autorité a été créée en vertu de la *Loi N°11 de 2007 relative à l'Autorité de Régulation des Services Publics*. Elle est indépendante du Gouvernement et son objectif principal est de s'assurer que les services en eau et électricité soient sûrs, fiables et abordables ; ainsi que de protéger les intérêts à long terme des consommateurs du Vanuatu. Dans le secteur de l'électricité, l'Autorité surveille les concessions exploitées par UNELCO sur les îles d'Efate, Mallicolo et Tanna, et par Vanuatu Utilities and Infrastructure Ltd (VUI) à Luganville, sur l'île d'Espiritu Santo. En outre, l'Autorité gère les plaintes des consommateurs et conseille le Gouvernement sur les questions liées à l'eau et l'électricité. Elle renégocie également les tarifs en vertu des règles des Accords de concessions et de législations pertinentes.

Coordonnées

Autorité de Régulation des Services Publics du Vanuatu

Téléphone : (678) 23335

Adresse postale : BP 9093 Port Vila VANUATU

Adresse : bâtiment de la Caisse nationale de prévoyance de Vanuatu, rez-de-chaussée

Site Internet : www.URA.gov.vu

Twitter : @URAvanuatu